

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

18 mars 2016

Date d'affichage :

31 mars 2016

L'AN deux mille seize, le **24 mars 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 18 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHANIER, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET (aux questions n° 5 à 9, n° 20, n° 24 à 32 et n° 34 à 40), Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale
absente

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué
absent aux questions n° 1 à 4, n° 10 à 19, n° 21 à 23 et n° 33

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jackie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean MAZERON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160324-DELIB160332-DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2016**

QUESTION N° 32

OBJET : Chantier d'insertion sur le territoire communal – convention avec Passage Plus : avenant

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudié par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la ville » qui s'est réunie le 8 mars 2016.

Depuis de nombreuses années, la commune de Riom confie la mise en œuvre d'un chantier d'insertion sur son territoire, à l'association PASSAGE PLUS.

Au terme d'une procédure de fusion absorption prenant effet au 1^{er} janvier 2015, l'association INSERFAC s'est substituée à l'association PASSAGE PLUS. Il convient en conséquence de constater cette substitution par avenant à la convention dont les autres termes demeurent inchangés.

Par ailleurs, lors de la préparation budgétaire, la somme de 16 000 € avait été inscrite au budget 2016.

Il s'avère que la convention sera reconduite à l'identique avec un montant de 22 000 € telle qu'initialement prévue.

La modification des sommes inscrites au budget sera introduite lors de la première modification budgétaire de l'année.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant constatant ce changement,**
- **autoriser le Maire à procéder au versement de la subvention telle que définie par la convention.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 24 mars 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL